

Registre des délibérations du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne

2 0 2 1		
Date	N°	OBJET
02/02/21	2021/01	Finances – débat d’orientation budgétaire 2021
	2021/02	RH- autorisation de vacation pour le projet urbanisme
	2021/03	LEADER 2014-2020 « la grande Sologne, une culture au naturel)
	/	PV du Comité Syndical du 02/02/2021
08/03/21	2021/04	Adoption du compte de gestion 2020
	2021/05	Adoption du CA 2020
	2021/06	Rapport d’activités 2020
	2021/07	Adoption du BP 2021
	2021/08	Affectation du résultat de fonctionnement du CA 2020
	2021/09	Autorisation d’ouverture d’une ligne de trésorerie
	2021/10	Adhésions – cotisations 2021
	2021/11	Etudes observatoire de l’Economie et des territoires 2021
	2021/12	Ren partenariat pour coopé décentralisé avec Région CVL + Fes-Meknes 2021
	2021/13	Autorisation lancement consultation : projet création magazine promo Sologne
	2021/14	Suppression du poste d’ingénieur territorial CAT A au 5/35e
	2021/15	Autorisation de signer le CRTE + création Poste chargée de mission CAT B 35/35
	2021/16	RH/demande de subvention LEADER pour le gestionnaire du Progr administratif
	2021/17	Soutien aux producteurs des moutons de Sologne
/	PV du Comité Syndical du 08/03/2021+ Pouvoir	
27/09/2021	/	PV du Comité Syndical du 27/09/2021
	2021/18	Election d’un vice-président – membre du bureau
	2021/19	Débat sur projet d’aménagement et de développement durable du SCoT(PADD)
	2021/20	Finances – Décision modificative n°1 au Budget général 2021
	2021/21	Adhésion contrat de groupe d’assurance des risques statutaires – CDG41
	2021/22	Validation du document unique – risques professionnels
16/12/2021		PV du Comité Syndical du 16/12/2022+ Pouvoir
	2021/23	CRST – Négociation et signature
	2021/24	Finances – renouvellement de vacation + ouverture crédits pour 2022
	2021/25	Budget 2022 – ouverture des crédits et paiement des dépenses investissement
	2021/26	Budget 2022 – ouverture d’une ligne de trésorerie

2021/01

DELIBERATION 2021-01

OBJET : FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le deux février à dix-huit heures.

Les élus délégués du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, 1 avenue de l'Hôtel de Ville – Esplanade des anciens combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Christina BROWN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE, (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Pascal LIEUVE, M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), M. Patrick HERRERA (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Louis DUPONT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC, Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Jean-Pierre GUEMON (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Éric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1 – M. Jean-Pierre GUEMON (Maire de la Ferté Beauharnais) à Mme Laurence LASSUS

Date de la convocation : jeudi 21 janvier 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : Patrick LUNET

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 51

Nombre de votants : 52

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Patrick LUNET, Maire de Nouan-Le Fuzelier, est nommé pour remplir cette fonction.

- Vu la loi NOTRé du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son article 107-5° « amélioration de la transparence financière » modifiant les modalités de présentation et de contenu du débat d'orientations budgétaires ;

- Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;
- Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels, de la structure et de la gestion de la dette, ainsi que de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;
- Considérant que le rapport sur les orientations budgétaires 2021 a été communiqué à l'ensemble des élus du comité syndical en date du 21 janvier 2021, date de convocation à la séance, et joint à la présente délibération, sera tenu à la disposition du public.

Le Comité syndical, après en avoir débattu :

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne à la suite de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Lamotte-Beuvron, le 2 février 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC



2021/02

DELIBERATION 2021-02

OBJET : RH - AUTORISATION DE VACATIONS POUR LE PROJET D'URBANISME DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE ET OUVERTURE DES CREDITS CORRESPONDANTS AU BUDGET 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le deux février à dix-huit heures.

Les élus délégués du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, 1 avenue de l'Hôtel de Ville – Esplanade des anciens combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Christina BROWN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE, (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Pascal LIEUVE, M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), M. Patrick HERRERA (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Louis DUPONT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC, Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Jean-Pierre GUEMON (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Éric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1 – M. Jean-Pierre GUEMON (Maire de la Ferté Beauharnais) à Mme Laurence LASSUS

Date de la convocation : jeudi 21 janvier 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : Patrick LUNET

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 51

Nombre de votants : 52

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Patrick LUNET, Maire de Nouan-Le Fuzelier, est nommé pour remplir cette fonction.

Pour mener à bien et dans les meilleurs délais la bonne exécution du SCoT, le syndicat mixte doit faire face à un besoin de gestion diffus, pour le pilotage du dossier SCoT.

Le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale introduit dans le décret du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public une définition des vacataires, pour les exclure du champ d'application du décret du 15 février 1988.

Il convient donc de recruter un agent, qui sera exclu du régime des contractuels de droit public au sens de l'article 1^{er} du décret du 15 février 1988, car missionné pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

- **Spécificité fonctionnelle de la mission** : le poste vise à exécuter un acte déterminé, à savoir la conduite des réunions nécessaires à l'adoption par le syndicat mixte de son SCoT
- **Discontinuité** : l'emploi ne correspond pas à un besoin permanent du syndicat mixte et l'exercice des missions est imprévisible et discontinu : il se réalisera au gré des besoins et des réunions de travail.
- **Rétribution** : conséquence du caractère discontinu, la rémunération de la personne recrutée sera attachée à l'acte. Elle sera établie au vu d'un relevé contradictoire de feuilles de missions.

Le syndicat mixte doit délibérer aux fins d'autoriser le recrutement d'un vacataire sur ces missions et prévoir l'ouverture des crédits correspondants au budget.

L'agent sera recruté sur une base de rémunération correspondant à 30 € brut de l'heure. Le besoin est estimé à 3 heures maximum par semaine. La rémunération afférente sera versée chaque mois, en fonction des heures effectivement réalisées inscrites et validées aux fiches de mission. L'estimation annuelle de crédits est de 4 500 €.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Comité syndical :

- **VALIDE** la proposition présentée, autorise le syndicat mixte à rémunérer un vacataire dans les conditions énumérées,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget dans la limite de 4 500 € par an, autorise le Président à signer tout document, convention ou actes relatifs à cette décision.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Lamotte-Beuvron, le 2 février 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

2021/03

DELIBERATION 2021-03

OBJET : LEADER 2014-2020 « la Grande Sologne, une culture au naturel »

L'an deux-mille-vingt-et-un, le deux février à dix-huit heures.

Les élus délégués du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, 1 avenue de l'Hôtel de Ville – Esplanade des anciens combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Christina BROWN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE, (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Pascal LIEUVE, M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), M. Patrick HERRERA (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Louis DUPONT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC, Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Jean-Pierre GUEMON (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Éric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1 – M. Jean-Pierre GUEMON (Maire de la Ferté Beauharnais) à Mme Laurence LASSUS

Date de la convocation : jeudi 21 janvier 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : Patrick LUNET

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 51

Nombre de votants : 52

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Patrick LUNET, Maire de Nouan-Le Fuzelier, est nommé pour remplir cette fonction.

Vu la délibération n°2015-555 du syndicat mixte du Pays de grande Sologne relative à la candidature Leader « Une culture au naturel »,

Vu la délibération n°2016-577 du syndicat mixte du Pays de grande Sologne précisant que la gestion du programme leader « La Sologne, une culture au naturel » relevait du GAL Leader Pays de grande Sologne, pour l'animation-gestion de ce programme ainsi que pour les démarches et initiatives contribuant à la concrétisation du programme,

Vu la délibération n°2016-584 du syndicat mixte du Pays portant sur l'animation du programme Leader 2014-2020, et la délibération n°2016-588 sollicitant la subvention Leader au titre de la mesure 19.4 au taux de 80%.

Considérant que l'animation du programme Leader relève pour partie des missions de la cheffe de projet développement territorial du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne,

Le Président propose qu'une partie de la dépense affectée au salaire de l'agent fasse l'objet d'une demande de financement, au titre de la mesure 19.4 du programme européen Leader pour l'année 2021, au taux de 80%.

Le Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et sa demande de financement,
- **AUTORISE** le président à solliciter la demande de subvention Leader dans le cadre du dossier « Animation-Gestion 2021 » et à signer les documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Lamotte-Beuvron, le 2 février 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal **BIOULAC**

DELIBERATION 2021-04

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars, à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Etaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1 –

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU l'article L.1612-12 du CGCT relatif à l'arrêt des comptes par l'organe délibérant.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Philippe AGULHON, Maire de Millancay, est nommé pour remplir cette fonction.

Monsieur le Président présente le compte de gestion en amont de l'examen du compte administratif 2020. Le Président précise que le compte administratif et le compte de gestion sont en cohérence. Il précise également que la note de synthèse du compte administratif 2020 a été communiquée au préalable aux élus du comité syndical par mail le 26 février 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Les membres du Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- DECLARENT que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

SYNDICAT MIXTE Le Président,
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-05

OBJET : ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Étaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1 –

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 51

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L.1612, alinéa 2, du CGCT relatif aux conditions d'adoption du compte administratif.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Philippe AGULHON, Maire de Millançay, est nommé pour remplir cette fonction.

Le Président indique que le présent compte administratif 2020 a été présenté au préalable à l'ensemble des membres du comité syndical par une note de synthèse par mail le 26 février dernier. Le compte administratif pour l'année 2020 est arrêté comme suit :

La balance générale fait apparaître un résultat positif de 87 319,87 € se décomposant en :

- un solde en fonctionnement de 84 039,27 €,
- un solde en investissement de 3 280,60 €.

Le solde provient :

- de subventions régionales et européennes attendues (LEADER),
- SCoT : facturations du cabinet EAU inférieures aux programmations, à solder en 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

011 charges à caractère général : 132 218,92 €

012 charges de personnel : 226 827,65 €

65 autres charges : 115,99 €

66 charges financières : 100 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

002 : Excédent reporté : report de l'exercice 2019 : 196 008,16 €

6419 : Remboursement rémunération : 8 306,52 € (remboursement par l'assurance des indemnités journalières).

74 : dotations, subventions et participations :

7472 : Région : 49 100 €

7473 : Département : 30 778,00 €

74741 : Communes : 80 000,00 €

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : 38 283,00 €

7481 : Attribution sur versement : 40 425,76 € (fonds européens)

75 : autres produits de gestion courante : 300,39 € (arrondis des retenues d'impôts à la source lorsque l'arrondi est favorable à l'entité).

77 : produits exceptionnels : 00 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

001 : résultat reporté : 3 280,60 €

- Chapitre 202 : le budget primitif 2020 prévoyait des dépenses en investissement (frais documents d'urbanisme) pour un montant de 54 339,00 € au titre des « immobilisations incorporelles ». En raison d'un report du solde du SCoT, cette dépense n'a pas pu être engagée.

- SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

10 : dotations fonds divers et recettes :

1068 : Excédent fonctionnement capitalisé : 00 €

10222 : FCTVA : 00 €

Sous la présidence déléguée, Monsieur le Président ayant quitté provisoirement la salle, Monsieur Alexandre AVRIL, 2^e Vice-président, soumet au vote l'approbation du compte administratif 2020.

Les élus du comité syndical du Pays de grande Sologne, après avoir débattu, à l'unanimité :

- CONSTATENT les identités de valeur votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- RECONNAISSENT la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- ARRETTENT le compte administratif 2020 et les résultats définitifs.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le 2^{ème} Vice-président,
 SYNDICAT MIXTE
 DU PAYS DE Alexandre AVRIL
 GRANDE SOLOGNE
 14 avenue de l'Europe
 41600 LAMOTTE-BEUVRON

DELIBERATION 2021-06

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2020

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Étaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1 –

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Philippe AGULHON, Maire de Millançay, est nommé pour remplir cette fonction.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne a adressé aux membres du comité syndical, par courriel

en date du 26 février 2021, un rapport du syndicat mixte retraçant l'activité de l'établissement en 2020, et accompagné de la note de synthèse du compte administratif 2020.

Ce rapport d'activité fait, aujourd'hui, l'objet d'une communication de la part du Président au comité syndical en séance publique. Il énumère l'ensemble des actions menées au cours de l'année 2020.

Le Président du syndicat mixte soumet ensuite le rapport pour adoption aux votes des délégués.

Le Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- **PREND CONNAISSANCE** de ce rapport d'activité 2020,
- **APPROUVE** le rapport d'activité 2020.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Le Président,

Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-07

Erreur matérielle constatée / remplace la délibération certifiée du 23/03/2021

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeney), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Étaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1 –

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
VU l'article 1612-2 du CGCT relatif à l'adoption du budget,

Monsieur Alexandre AVRIL, 2^e vice-président du syndicat mixte ouvert, présente le rapport suivant :

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M 14 et après avoir débattu des orientations budgétaires en comité syndical le 2 février dernier, le **budget primitif 2021 pour le syndicat mixte ouvert du Pays de Grande Sologne s'équilibre comme suit :**

Le budget alloué à la section de fonctionnement s'élève à un total de **374 662,34 €**, soit plus de 110 000 € moins que le précédent exercice. Monsieur AVRIL précise que la contribution des membres pour 2021 demeure inchangée depuis 2015. Le montant de la section d'investissement est de à **39 280,00 €**.

Section de fonctionnement : Dépenses

011 Charges à caractère général : 111 497,94 €

012 Charge de personnel : 225 550,00 €

023 Virement à l'investissement : 35 999,40 €

65 Autres charges (prélèvement à la source) : 1515,00 €

66 charges financières : 100,00 €

Section de fonctionnement : Recettes

002 Excédent reporté : 84 039,37 €

6419 Remboursement rémunération : 69 663,07 €

74 Dotations subventions et participations : 220 960 €

7472 Région : 50 000€

7473 Département : 26 678,00 €

74741 Communes membres : 80 000 €

74758 Autres groupements (communautés de communes) : 38 282,00 €

7481 Attribution versement subventions (LEADER + Région) : 26 000,00 €

Section d'investissement : Dépenses

20 Immobilisation incorporelles : 32 000,00 €

202 : frais liés documents urbanisme : 30000,00€

2051 : Logiciels : 2 000 €

21 Immobilisation corporelles : 7 280,00 €

2183 : Matériel informatique : 3 000,00€

2184 : Mobilier : 2 000,00 €

2188 : Autres matériels : 2 280,00 €

Section d'investissement : Recettes

001 Résultat reporté : 3 280,60 €

021 Virement du fonctionnement : 35 999,40 €

Monsieur le Président soumet au vote des élus le projet de budget primitif 2021.

Les élus du comité syndical du Pays de grande Sologne, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- Adoptent tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2021 du syndicat mixte ouvert du Pays de grande Sologne qui s'équilibre comme ci-dessus.

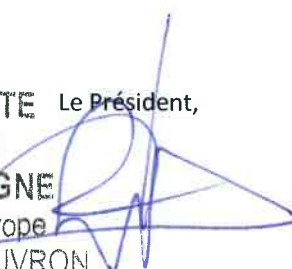
Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :


SYNDICAT MIXTE Le Président,
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
 14 avenue de l'Europe
 41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-08

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyn FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Étaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1 –

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu l'article L2311-5 du CGCT relatif à l'affectation des résultats,
Vu la délibération n°2021-05 du 8 mars 2021 portant approbation du compte administratif 2020,

A l'issue du vote du budget 2021, le Président du syndicat mixte soumet au vote du comité syndical l'affectation de résultat selon le tableau joint.

Après en avoir débattu, les élus du comité syndical du Pays de grande Sologne, à l'unanimité :

- ADOPTENT l'affectation de résultat de fonctionnement du compte administratif 2020.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

2021/09

DELIBERATION 2021-09

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Etaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la circulaire du 22 février 1989 relative au concours financiers à court terme offert aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

Afin de permettre l'exécution du budget primitif 2021 tel qu'adopté par le comité syndical, une ligne de trésorerie, pour une durée de 12 mois, pourra être sollicitée pour anticiper le versement des subventions attendues.

Le Président soumet au vote des élus du comité syndical l'autorisation d'ouverture de cette ligne de trésorerie.

Le Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- AUTORISE l'ouverture d'une ligne de trésorerie si le besoin se présente.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-10

OBJET : ADHESIONS – COTISATIONS 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Étaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président du syndicat mixte ouvert du Pays de grande Sologne propose aux membres du comité syndical, comme les années précédentes, d'adhérer aux structures et organismes suivants :

- Au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) 41 (montant de cotisation : 200 €),
- A l'observatoire économique et des territoires de Loir-et-Cher (montant de cotisation : 700 €),

- A l'Association pour la promotion de la politique des Pays dans la Région Centre Val de Loire A3P (montant disponible au mois de juin),
- Au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et au Comité des œuvres sociales du personnel des collectivités territoriales (COS) (montant inconnu à ce jour),
- A l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (montant de cotisation 600 €),
- A l'Agence d'attractivité de Loir-et-Cher « Be L&C » (montant cotisation 500 €)
- Au Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne (GRAHS - 48 €)
- A la Nouvelle République (354.05 €)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les élus du comité syndical :

- **APPROUVENT l'adhésion du syndicat mixte aux organismes et structures mentionnés ci-dessus.**

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC



DELIBERATION 2021-11

OBJET : ETUDES OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Etaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1 –

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU l'article L5711-1, alinéa 1 du CGCT relatif aux dispositions législatives auxquelles sont soumis les syndicats mixtes,
VU l'article L5211-10, alinéa 6 du CGCT relatif à la délégation d'attribution de l'organe délibérant.

Le Président propose au comité syndical de mener 3 études pour l'année 2021 en partenariat avec l'Observatoire de l'Economie et des Territoires : un diagnostic environnemental du territoire. Ce diagnostic est un préalable obligatoire à la signature du prochain Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat ; une étude sur les retombées économiques des activités de la chasse en Sologne pour le territoire et une étude sur les retombées économiques des grands événements sur le territoire du syndicat mixte. Ces études mesureront les économies générées, qui permettront de mieux définir la stratégie de priorisation des investissements locaux dans les domaines de l'aménagement du territoire ou du tourisme. Le diagnostic territorial sera réalisé au plus tard à la fin du 1er semestre 2021. Les 2 autres études devraient débiter en fin d'année, voire débordé en 2022 en raison des conditions sanitaires.

Les élus du comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- APPROUVENT le projet de lancement d'un diagnostic environnemental dans le cadre de la préparation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne et l'Etat,
- APPROUVENT le projet de lancement d'une étude sur les retombées économiques des activités de la chasse sur le territoire,
- APPROUVENT le projet de lancement d'une étude sur les retombées économiques des événements du territoire, et notamment ceux organisés à la Fédération Française d'Equitation, dans le but de définir les priorités stratégiques d'investissement dans les domaines du tourisme et des loisirs,
- DELEGUENT la gestion de ces projets au Président et au bureau pour mener à bien l'exécution de ces prestations,
- AUTORISENT le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ces études.
- AUTORISENT le Président à solliciter toute subvention auprès du Conseil régional, de l'Europe, de l'ADEME ou de l'Etat, si cette étude rentrait dans les critères d'éligibilité de ces structures.


Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

SYNDICAT MIXTE Le Président
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC



DELIBERATION 2021-12

OBJET : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE, AVEC LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE ET LA REGION DE FES- MEKNES, POUR L'ANNEE 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Etaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la convention de coopération décentralisée entre la région Centre Val de Loire et la région Meknès Fès 2016-2021 du 20 avril 2016,

Vu la délibération n°2019-699 du 27 mars 2019 adoptée par le comité syndical relative à la coopération entre le Pays de grande Sologne, la région Centre Val de Loire et la région de Meknès-Fès pour le développement du tourisme équestre au Maroc,

Vu la délibération n°2020-18 du 9 mars 2020 adoptée par le comité syndical relative au renouvellement du partenariat entre le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne avec la Région Centre Val de Loire et la Région Meknès-Fès, dans le cadre de la coopération décentralisée concernant le projet de développement du tourisme équestre ;

Vu la délibération n°2021-07 du 8 mars 2021 adoptant le budget primitif,

Le territoire du syndicat mixte du Pays de grande Sologne a été désigné territoire référent par le Conseil régional Centre Val de Loire, dans le cadre de la coopération décentralisée avec la région Meknès Fès, pour mener un projet de développement du tourisme équestre dans la province d'Ifrane. L'année 2019 a été consacrée à étudier la faisabilité, la viabilité, et définir les objectifs par l'ensemble des acteurs et des partenaires impliqués dans la démarche.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 a fortement bouleversé les projets et les actions prévues dans le cadre de la coopération décentralisée. Néanmoins, l'année 2020 a été consacrée à l'élaboration d'un diagnostic de territoire porté par la Région Fès-Meknès, avec l'appui de la Région Centre Val de Loire et du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, dans la province d'Ifrane (forces, faiblesses, atouts, les hébergements présents, les carences...).

En 2021, le syndicat mixte du Pays de grande Sologne apportera son expertise et son expérience au projet, dont les objectifs consisteront à identifier des circuits touristiques, à les baliser, et à travailler notamment à la création d'une « marque territoriale ». Comme en Sologne, le projet ambitionne de structurer une activité économique responsable et complémentaire pour les populations rurales, grâce au développement d'un tourisme rural, respectueux de l'environnement et des habitants, qui valorise également le patrimoine historique, culturel et naturel des territoires.

Ce projet, inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée entre les Régions Centre Val de Loire et Fès-Meknès, a été retenu par le ministère des affaires étrangères pour bénéficier d'une aide financière du dispositif du fonds conjoint.

Pour cette année 2021, le Président propose de renouveler ce partenariat comme suit :

- Accueil d'une ou deux délégations marocaines (si les conditions sanitaires le permettent) sur le territoire du Pays de grande Sologne pour bénéficier de formations au balisage (par le Comité Régional d'Equitation) et travailler à une stratégie de développement d'une marque ou identité territoriale. Les frais d'hébergement ne seront pas pris en charge par le syndicat mixte.
- Valorisation RH du poste de direction dans l'accompagnement du projet,
- Missions techniques et de haut niveau dans la Région de Meknès-Fès pour mener à bien ce projet (pour financer les missions et déplacements éventuels des techniciens et/ou élus du Pays de grande Sologne).

Après en avoir débattu, à l'unanimité, les membres du Comité syndical :

- APPROUVENT le renouvellement du partenariat pour l'année 2021 entre le syndicat mixte du Pays de grande Sologne et les Régions Centre Val de Loire et Meknès-Fès, dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- APPROUVENT le projet de coopération sur le développement du tourisme équestre ;
- APPROUVENT l'accueil de délégations marocaines sur le territoire du Pays de grande Sologne ;
- AUTORISENT le Président à engager les éventuels frais liés à la bonne exécution du projet ;
- AUTORISENT le Président, élus du Pays éventuellement désignés référents et techniciens du syndicat à mener les missions nécessaires dans la Région de Meknès-Fès à la réalisation de ce projet partenarial.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE Le Président,
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-13

OBJET : AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION - PROJET DE CREATION D'UN MAGAZINE DE PROMOTION DE LA SOLOGNE

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne) ? Mme Murielle BARELAUD (Orcay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Étaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'article L5711-1, alinéa 1 du CGCT relatif aux dispositions législatives auxquelles sont soumis les syndicats mixtes,

VU l'article L5211-10, alinéa 6 du CGCT relatif à la délégation d'attribution de l'organe délibérant.

Le Président propose aux délégués syndicaux d'autoriser le lancement d'une consultation pour travailler à un projet de création d'un magazine de promotion du territoire à l'échelle du Pays ou d'un partenariat éventuel. L'objectif est de proposer un support de communication, un guide haut de gamme, chic, et mettant en valeur les pépites et les spécificités des 3 communautés de communes Cœur de Sologne, Sologne des Etangs et Sologne des Rivières, dans les domaines de l'évènement, la culture, les loisirs, l'industrie, le patrimoine (architectural, culinaire...), le tourisme, l'identité, etc....

Le Président indique que ce support permettrait au syndicat mixte de communiquer sur les réseaux sociaux, de disposer d'un support papier à remettre aux touristes, franciliens et pourquoi pas, aux investisseurs, et de se constituer une banque de photos (en gardant la propriété des photos) pour promouvoir son territoire, dans un moment décisif pour le développement économique, notamment dans le domaine du tourisme car les territoires vont être en concurrence et vont communiquer de manière très offensive au sortir de la crise liée à la COVID-19, pour attirer l'économie et le tourisme chez eux.

Dans ce contexte, le Président demande aux membres du comité l'autorisation de lancer une consultation.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, les élus du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à engager une consultation pour le projet de création d'un magazine de promotion territoriale,
- **S'ENGAGENT** à inscrire les crédits nécessaires au financement de ce projet,
- **DELEGUENT** au Président et aux élus du bureau la gestion et l'exécution de ce dossier (lancement de la consultation, mise en concurrence, négociation, choix du prestataire...),
- **AUTORISENT** le Président à solliciter le concours financier du FEADER dans le cadre du programme Leader de Grande Sologne,
- **AUTORISENT** le Président à signer à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-14

OBJET : SUPPRESSION DU POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL CATEGORIE A AU 5/35e

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Étaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1 –

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 16 (JO du 07/08/2019),

Vu le Décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique (JO du 28/02/2020),

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels (JO du 21/12/2019),

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu la délibération n°2020-22 du 8 juillet 2020 du syndicat mixte du Pays de grande Sologne créant un poste d'ingénieur territorial catégorie A à temps non complet 5/35^e, en CDD, pour s'occuper du suivi du SCoT de Grande Sologne et des questions liées à l'urbanisme subséquentes, à partir du 1^{er} septembre 2020.

Considérant que ce poste n'a pas été pourvu à ce jour et que l'organisation du syndicat mixte du pays de Grande Sologne permet de répondre à cette carence,

Le Président propose aux membres de l'assemblée délibérante de fermer le poste d'ingénieur territorial catégorie A à temps non complet 5/35^e afin de présenter un tableau des effectifs cohérent avec la réalité des effectifs du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** la fermeture du poste d'ingénieur territorial à temps non complet précité.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-15

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LE CRTE ET CREATION D'UN POSTE CHARGEE DE MISSION CATEGORIE B – 35/35e

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaients présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaients absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Etaients absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 16 (JO du 07/08/2019),

Vu le Décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique (JO du 28/02/2020),

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels (JO du 21/12/2019),

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le syndicat mixte est en cours de négociation des nouvelles générations de contrats avec l'Etat. En accord avec la Préfecture de Loir-et-Cher, il a été proposé par les 3 présidents de communautés de communes que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) soit signé et géré à l'échelle du syndicat mixte, comme précédemment le Contrat de ruralité.

Il est proposé d'autoriser le Président du syndicat mixte à signer le CRTE lorsque celui-ci aura été rédigé.

Ce contrat prévoira le recrutement d'un chef de projet, catégorie B, dont les missions consisteront à coordonner et gérer les dispositions du CRTE, notamment dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Ce poste bénéficiera d'un financement jusqu'à 75 % de la part de l'Etat, le reste à charge sera imputé sur le budget du syndicat mixte, mais les communautés de communes apporteront un soutien financier supplémentaire aux cotisations 2021 pour le syndicat mixte, afin de ne pas alourdir les dépenses en charge de personnels. La date effective de recrutement du chef de projet sera conforme à la date de signature du CRTE.

Le Président soumet au vote de l'assemblée délibérante l'autorisation de signer le CRTE et de créer un poste de chef de projet, catégorie B, sur les missions de coordination et de pilotage de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique lorsque celui-ci aura été rédigé,
- **AUTORISENT** la création de poste précitée,
- **AUTORISENT** M. le Président à signer le contrat de projet et tout document lié.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Le Président,


Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-16

OBJET : RH- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU LEADER POUR LE POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF DU PROGRAMME

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Étaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Vu la délibération n°2015-555 du syndicat mixte du Pays de grande Sologne relative à la candidature Leader « Une culture au naturel »,

Vu la délibération n°2016-577 du syndicat mixte du Pays de grande Sologne précisant que la gestion du programme leader « La Sologne, une culture au naturel » relevait du GAL Leader Pays de grande Sologne, pour l'animation-gestion de ce programme ainsi que pour les démarches et initiatives contribuant à la concrétisation du programme,

Vu la délibération n°2016-584 du syndicat mixte du Pays portant sur l'animation du programme Leader 2014-2020, et la délibération n°2016-588 sollicitant la subvention Leader au titre de la mesure 19.4 au taux de 80%.

Considérant que la gestion administrative et financière du programme Leader relève du poste mutualisé avec la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher pour assurer ces missions au bénéfice du GAL Grande Sologne et du syndicat mixte,

Considérant que la convention entre le dispositif FEADER et le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne 2014-2020 prévoyait que le poste mutualisé avec la chambre d'agriculture pour la gestion du programme Leader puisse bénéficier d'une participation financière annuelle au titre de la fiche 19-4 (animation-gestion) du dispositif,

Considérant que la fin d'exécution du programme Leader a été repoussée à décembre 2022,

Le Président propose que le salaire de l'agent fasse l'objet d'une demande de financement, au titre de la mesure 19.4 du programme européen Leader pour les deux années supplémentaires 2021 et 2022, au taux de 80%.

Le Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et sa demande de financement,
- **AUTORISE** le Président à solliciter la demande de subvention Leader dans le cadre du dossier « Animation-Gestion 2021 » et à signer les documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC



DELIBERATION 2021-17

OBJET : SOUTIEN AUX PRODUCTEURS DES MOUTONS DE SOLOGNE

L'an deux-mille-vingt-et-un, le huit mars à dix-huit heures.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelynne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUBE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Étaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Dans le cadre de la construction du prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale, le Président informe les délégués qu'il rencontre l'ensemble des communes mais aussi le monde agricole. **Il indique qu'il a été convié à l'assemblée générale du syndicat de défense et de promotion de l'agneau de Sologne. Il propose au comité syndical d'apporter son soutien à cette structure afin d'aider au mieux les éleveurs et les producteurs dans le processus de labellisation européenne (IGP certainement) de la race, gage de qualité de l'élevage et de la production sur le territoire, mise en valeur de la Sologne et développement de la filière d'un point de vue économique.**

Le Président soumet aux votes des délégués cette proposition de soutien et d'accompagnement du syndicat de défense et de promotion de l'agneau de Sologne dans son processus de labellisation de la race pour obtenir une « Appellation d'Origine Protégée » (AOP) ou une « Indication Géographique Protégée » (IGP).

Le Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- **APPORTE** son soutien au projet,
- **AUTORISE** l'accompagnement du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne dans le processus de labellisation portée par le syndicat de défense et de promotion de l'agneau de Sologne.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Salbris, le 8 mars 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Président,
**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-18

OBJET : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT – MEMBRE DU BUREAU

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt-sept septembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, esplanade des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, M. Guillaume PELTIER (Conseillers départementaux), M. Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, M. Agnès THIBAUT (CCSE), M. Claire SIMONNET, M. Valérie REGIBIER (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, M. Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, M. Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Pierrette DUPRÉ, M. Isabelle GASSELIN (La Ferté Imbault), M. Alain MAUPEU, M. Martine DESJARDIN (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, M. Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), M. Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Bernadette COURRIOUX, M. Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), M. Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, M. Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, M. Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Virginie VERNERET (Conseil départemental), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Eric FASSOT (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Murielle BARELAUD (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), M. Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, M. Françoise DUCHÊNE (Villeny).

Absent : M. Alexandre AVRIL (CCSR)

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Laurence LASSUS

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 50

Nombre de votants : 50

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : mercredi 28 juillet 2021 accompagnée de l'ordre de jour, et le 10 septembre avec les pièces complémentaires (document unique).

Assistaient également au Comité syndical : M. KANENGIESER, M. VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Vu les articles L 2122-7 ; L 5211-1 ; L5211-2 et L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 5211-6 ; L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de séance du comité syndical du Pays de Grande Sologne du 14 septembre 2020,

Vu la délibération n°2020-027 du comité syndical du 14-09-20,

Vu la délibération n°2020-28 du comité syndical du 14-09-20,

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne,

Monsieur le Président dénombre 50 délégués présents, constate que le quorum est bien atteint et ouvre la séance à 19h.

Il fait ensuite appel à candidature pour nommer **un secrétaire de séance** Mme Laurence LASSUS, représentant la commune de La Ferté Beauharnais, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.

Il rappelle les mesures sanitaires.

Il présente l'ordre du jour.

Avant de commencer la séance de travail, le Président accueille les nouveaux membres du comité syndical :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL - NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL : Pascal BIOULAC (canton de Sologne - suppléante Elodie PÉAN), Virginie VERNERET (canton Grand Chambord - suppléant : Guillaume PELTIER), Tania ANDRÉ (canton Romorantin - suppléant : Bruno HARNOIS), Christophe THORIN (canton Selles-sur-Cher - suppléant : Angélique DUBÉ).
- CONSEIL REGIONAL - NOUVEAUX REPRESENTANTS DE LA REGION ASSOCIES AU PAYS : en attente des représentations.
- LA FERTE IMBAULT : le Président annonce la démission de Gérard GATESOUBE du comité syndical, remplacé par Madame Isabelle GASSELIN (auparavant titulaire au titre du Département). A la demande du contrôle de légalité en date du 7-09-21, le Président informe les délégués de la nécessité de procéder à une nouvelle élection d'un membre du bureau (la représentation de 3^e Vice-présidente et membre du Bureau n'étant pas la même pour Madame GASSELIN).

Il rappelle qu'en l'application de l'article L 5211.1 et L 5211.2 du CGCT, **le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents, et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le Président et les membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.** Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président propose de renouveler Madame Isabelle GASSELIN dans ses fonctions.

Il fait ensuite appel à candidatures pour l'élection du poste vacant de 3^e Vice-président(e), membre du Bureau.

Après appel à candidatures, seule Mme Isabelle GASSELIN présente sa candidature.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 50

Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 1

Exprimés : 49

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

A obtenu :

Isabelle GASSELIN : 49 voix

Mme Isabelle GASSELIN ayant obtenu la majorité absolue, est déclarée élue 3^e Vice-présidente du Pays de Grande Sologne, membre du Bureau au premier tour de scrutin.

Monsieur le Président Pascal BIOULAC rappelle que le Bureau est composé de :

- 1 Président

- 6 Vice-présidents,

- 5 autres membres

Le Président rappelle que le Bureau du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne se compose comme suit :

Président : Pascal BIOULAC

1^{er} Vice-présidente : Agnès THIBAUT

2^e Vice-présidente : Alexandre AVRIL
3^e Vice-présidente : Isabelle GASSELIN
4^e Vice-président : Jean-Pierre GUEMON
5^e Vice-présidente : Chantal MEERSSCHAUT
6^e Vice-présidente : Daniel LOMBARDI

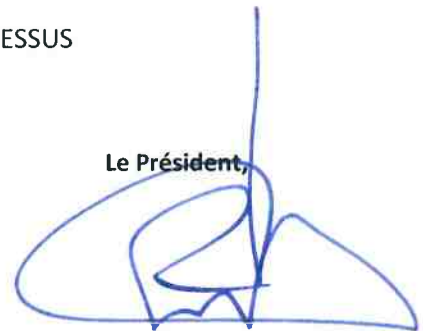
Membre : Christian MAUCHIEN
Membre : Patrick LUNET
Membre : Bernadette COURRIOUX
Membre : Jean-Michel DEZELU
Membre : Guillaume GIOT

FAIT ET DELIBERE A LAMOTTE-BEUVRON LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,



Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-19

OBJET : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SCOT (PADD)

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt-sept septembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, esplanade des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, M. Guillaume PELTIER (Conseillers départementaux), M. Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, M. Agnès THIBAUT (CCSE), M. Claire SIMONNET, M. Valérie REGIBIER (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, M. Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, M. Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Pierrette DUPRÉ, M. Isabelle GASSELIN (La Ferté Imbault), M. Alain MAUPEU, M. Martine DESJARDIN (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, M. Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), M. Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Bernadette COURRIOUX, M. Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Ange BENITO (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), M. Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, M. Joëlle BOUVY-TESTARD (Theilley), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, M. Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : M. Virginie VERNERET (Conseil départemental), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Eric FASSOT (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Murielle BARELAUD (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), M. Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, M. Françoise DUCHÊNE (Villeny).

Absent : M. Alexandre AVRIL (CCSR)

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Laurence LASSUS

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 50

Nombre de votants : 50

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : mercredi 28 juillet 2021 accompagnée de l'ordre de jour, et le 10 septembre avec les pièces complémentaires (document unique).

Assistaient également au Comité syndical : M. KANENGIESER, M. VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président, Pascal BIOULAC, remercie M. Sandra Jeannot du cabinet E.A.U, M. Alain Delarbre, vacataire SCOT pour le syndicat mixte, M. Christian Mauchien, conseiller municipal de Vouzon, M. Christian Léonard, maire de Saint Viatre, et M. Jean-Michel Dezelu, maire de Souesmes, membres du COPIL SCOT du Pays de Grande Sologne pour leur présence et leur participation aux échanges.

Monsieur le Président précise que l'article L.143-18 du code de l'urbanisme prévoit qu'« *un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L.143-16 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma* ».

Il rappelle que le projet de PADD et les documents s'y référant ont été adressés par mail à l'ensemble des élus en même temps que la convocation, en date du 28 juillet dernier, puis à nouveau le 10 septembre 2021.

Le Président laisse ensuite la parole à Madame Sandra Jeannot, consultante du cabinet E.A.U. Mme Jeannot indique qu'il s'agit, ce soir, de présenter les orientations du PADD à l'organe délibérant et de valider ce document de planification mais aussi de préservation de l'environnement, à l'horizon des 20 prochaines années. Elle rappelle que le PADD est un document de prescription qui doit respecter les réglementations nationales et internationales. Elle ajoute que l'objectif du territoire est d'arrêter le SCoT à la fin du mois de janvier 2022.

Elle rappelle les objectifs visés par le SCoT:

- Doter le territoire d'un outil concerté et légitime, assurant la planification et la mise en œuvre d'un projet de territoire, dans la continuité des démarches déjà engagées et des politiques publiques en vigueur.
- Définir un projet de ruralité moderne adapté à la dynamique propre du territoire, proposant des solutions de planification et des objectifs d'actions opérationnelles.
- Passer de la notion de « ressource » à celle de « patrimoine » et identifier un patrimoine territorial (agricole, naturel, bâti, touristique...), source d'un développement durable permettant la mixité sociale, le développement économique et la préservation de l'environnement.
- Maîtriser le développement urbain et les pratiques foncières et favoriser une politique d'accueil de population qualitative et durable, source d'un développement équilibré du territoire respectueux des terres agricoles et de l'environnement.

Elle souligne l'importance d'un tel projet de territoire, élaboré par les élus, pour développer de façon cohérente, équilibrée et vertueuse, le territoire.

Madame Jeannot présente ensuite les 5 objectifs du PADD. Elle propose d'engager le débat et la discussion à la fin de chaque objectif présenté.

1- Valoriser le typiquement solonot en le préservant et en le valorisant.

Après présentation de cette thématique, le Président Pascal Bioulac lance le débat. Monsieur Jean-Michel DEZELU, maire de Souesmes demande des précisions sur la signification de l'expression « commune vivante ». Madame Jeannot précise qu'il est important de conserver cette expression pour affirmer qu'il ne s'agit pas de « communes dortoirs », mais dotées de réelles activités avec des commerces, des services, des restaurants, un tissu associatif, etc...

Monsieur Francis Valter, adjoint au maire de Chaumont-sur-Tharonne, demande ce qui va se passer avec l'accumulation de tous ces documents opposables et les évolutions de la législation, notamment en ce qui concerne l'enrillagement. Monsieur Alain Delarbre, référents SCoT pour le syndicat mixte, répond que le SCoT est révisé tous les 6 ans, afin de prendre en considération l'évolution des textes et des règles en matière d'urbanisme.

Madame Laurence Lassus, adjointe au maire de La ferté Beauharnais, souhaite que les mobilités cyclables, même dans les territoires ruraux, ne soient pas oubliées dans ce document.

2- Affirmer la qualité, le rayonnement et la qualité de vie.

Madame Sandra Jeannot, du cabinet E.A.U, indique que la démographie est en décroissance depuis plusieurs années sur le territoire. Elle précise, qu'après de nombreuses discussions entre les services de la Préfecture et les élus référents du syndicat mixte, un consensus a été établi à un taux de 0.3% par an d'ici 20 ans, et divisé en 3 piliers :

- Les 6 premières années : 0%

- Les 6 années suivantes : +0.3%
- Les 8 dernières années : +0.4%

Mme Jeannot explique que ce système de calcul aboutit à une augmentation de 1500 habitants sur la période, une consommation de 84 hectares uniquement pour les logements, dont 45% se situant dans le tissu urbain, et davantage à l'Est qu'à l'Ouest.

Madame Pirkko Turunen, adjointe au maire de Pierrefitte-sur-Sauldre, s'inquiète de la concentration à l'Est plus qu'à l'Ouest. Monsieur Alain Delarbre répond qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur ce point car cette règle repose sur le principe des besoins en logements recensés et correspond à la situation du territoire. Il précise que ce document n'est pas encore validé.

Madame Marie-Emmanuelle Chauvin de Ruffray, adjointe au maire d'Yvoy-le-Marron, demande quelles ont été les bases de données et de calcul pour parvenir à ce consensus. Monsieur Alain Delarbre, référent SCoT pour le syndicat mixte, répond qu'il s'agit d'un travail de longue haleine avec les services de l'Etat, qui rappellent constamment les réglementations à venir sur la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols. M. Delarbre précise qu'un des arguments formulés pour attirer de nouveaux habitants pour le Pays de Grande Sologne est celui du développement du télétravail durant et après la crise sanitaire.

3- Booster la vitalité de l'économie en mettant nos atouts au service d'une activité renforcée.

Madame Sandra Jeannot présente ce 3^e objectif qui n'appelle pas de commentaire ou de remarque de la part des élus de l'assemblée.

4- Intégrer l'urgence climatique et environnementale pour atteindre l'excellence éco-responsable. Mme Jeannot présente le 4^e objectif. Elle précise que les nouveaux habitants viennent s'installer en Sologne pour le travail mais aussi pour le cadre de vie qui est très privilégié.

Monsieur Thierry Pascault, adjoint au maire de Millançay, revient sur l'objectif 3 et s'interroge sur le fait que personne n'ait émis de remarque. Il indique que pour développer la Sologne, il faut s'occuper de l'économie et de l'industrie. Il interroge le Président du syndicat mixte sur le problème des friches sur le territoire, nombreuses et importantes en surface.

Le Président, Pascal Bioulac, indique que les sujets du développement économique et des friches sont des problématiques complexes qui ne relèvent pas de la compétence du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, mais des communautés de communes et de la Région. Il rappelle, qu'à Salbris, la friche de l'EPMU appartient à l'Etat. Il précise qu'il aurait des projets à proposer pour l'EPMU avec les élus locaux, dont un projet de port sec initialement proposé par l'ancien président du CESER Xavier Beulin, mais l'Etat ne répond pas sur ses intentions. De même, le Président indique que, comme conseiller départemental, et avec ses collègues présents ce soir, Christophe Thorin et Guillaume Peltier, le Conseil départemental de Loir-et-Cher a adopté un plan d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le site du GIAT. Cette friche de 500 ha, achetée l'euro symbolique par le Département à l'Etat, a déjà coûté plus de 20 M € en dépollution, pour une petite surface. A cela s'ajoute l'investissement du Conseil départemental en infrastructures et ouvrages d'art pour des projets de développement économique ayant finalement capoté. Le Président indique qu'une petite communauté de communes comme celle de la Sologne des Rivières ne peut absolument pas porter un tel investissement. Il précise que les élus du COPIL ont travaillé avec l'Etat afin de réserver une consommation possible de 90 ha pour le développement des zones économiques.

5- Être acteur dans la santé du territoire. Madame Sandra Jeannot présente le 5^e objectif et indique que le Pays de Grande Sologne ambitionne d'élaborer un Contrat Local de Santé. Pascal Bioulac, Président, précise qu'il faut s'inscrire dans des démarches déjà entreprises par d'autres collectivités comme la Région ou le Département, qui a adopté un plan spécifique pour 2030. Il indique qu'il est nécessaire de poursuivre par ailleurs le dispositif PAIS.

Le Président demande ensuite si d'autres délégués souhaitent intervenir avant de clôturer le débat.

Monsieur Guillaume Peltier, conseiller départemental et Député, demande la parole et félicite le syndicat pour l'important travail réalisé, mais souhaite émettre des réserves de fonds. Il indique que les textes et les réglementations s'empilent les uns sur les autres et empêchent les élus locaux d'agir. Il demande si l'élaboration de ce document ne va pas compliquer les choses. Il pose la question de savoir si ces documents ne vont pas freiner le développement du territoire. Il indique que la liberté communale doit être réaffirmée. Il demande aux maires et élus présents dans la salle s'ils n'auraient pas intérêt à interpeller l'Etat dans les mois qui arrivent et dans la perspective de 2022.

Le président, Pascal Bioulac, rappelle que le projet du SCoT du Pays a été adopté lorsque Monsieur Peltier était maire de Neung-sur-Beuvron et délégué au Pays de Grande Sologne. Il indique qu'avec Christian Mauchien et Christian Léonard, ils s'étaient opposés à ce projet à l'époque. Il rappelle à l'assemblée que le SRADDET est arrivé à la suite du grenelle sur l'Environnement, et après l'adoption du projet de SCoT par le syndicat mixte. Le Président précise à Monsieur Peltier qu'à l'époque où le SRADDET a été adopté par le Conseil régional en décembre 2018, Monsieur Peltier était conseiller régional et qu'il a voté pour son adoption, alors même que le SRADDET constituait un acte administratif supplémentaire au SCoT. Le Président indique qu'il ne fait qu'appliquer modestement les textes. Il indique à Monsieur Peltier qu'en tant que Député, il peut faire évoluer la loi à l'Assemblée nationale. Le Président précise que le SRADDET n'est pas opposable mais qu'il va le devenir. Il indique, qu'aujourd'hui, le Pays de grande Sologne est mécaniquement à l'arrêt si le SCoT n'avance pas. Le Président précise que les élus du COPIL sont des élus de terrain, Jean-Michel Dezelu, Christian Léonard, Christian Mauchien, Alain Delarbre, Laurent Carnoy, qui ont travaillé pour élaborer un document le moins contraignant possible.

Le Président propose à Guillaume Peltier d'écrire un projet de loi dans le sens de la simplification administrative et affirme qu'il y apportera son soutien avec ses collègues élus.

M. Guillaume Peltier précise qu'il s'inquiète que ce document ne freine davantage encore les actes administratifs et les projets des élus.

Madame Isabelle Gassel, maire de La Ferté Imbault, demande à ce que le SCoT soit adopté au plus vite car il est au-dessus des PLU et PLUi et que plusieurs communes du territoire se retrouvent dans une situation critique, n'ayant ni SCoT, ni PLUi et les POS étant caducs. Elle indique avoir beaucoup de difficultés pour délivrer des permis de construire.

Monsieur Christian Léonard souhaite une adoption du SCoT au plus vite car la DDT lui refuse tous les permis de construire déposés pour sa commune et indique qu'il n'est pas envisageable de faire machine arrière.

Le Président, Pascal Bioulac, remercie à nouveau les élus du COPIL SCoT, Christian Mauchien, Jean-Michel Dezelu, Christian Léonard, Laurent Carnoy, puis Alain Delarbre, Nathalie Foisson, référents SCoT, et Sandra Jeannot du Cabinet E.A.U pour l'ensemble du travail réalisé.

Il indique que le projet de document ne soulevant pas de remarques majeures, il peut être transmis aux Personnes Publiques Associées, afin que le travail se poursuive pour arriver à un arrêt de SCoT début 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 143-18 du Code de l'Urbanisme, de concertation et de débats pour la finalisation du SCOT, le Président indique aux membres de l'assemblée que le débat sur le projet de PADD s'est déroulé et demande aux élus de valider la tenue de ce débat.

Le Comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

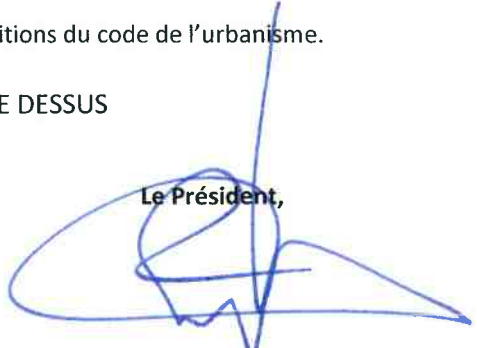
- Acte que le débat sur le PADD a eu lieu conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

FAIT ET DELIBERE A LAMOTTE-BEUVRON LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,



DELIBERATION 2021-20

OBJET : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET GENERAL 2021

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt-sept septembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, esplanade des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaients présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, M. Guillaume PELTIER (Conseillers départementaux), M. Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, M. Agnès THIBAUT (CCSE), M. Claire SIMONNET, M. Valérie REGIBIER (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, M. Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, M. Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Pierrette DUPRÉ, M. Isabelle GASSELIN (La Ferté Imbault), M. Alain MAUPEU, M. Martine DESJARDIN (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, M. Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), M. Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Bernadette COURRIOUX, M. Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), M. Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, M. Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, M. Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaients absents excusés : M. Virginie VERNERET (Conseil départemental), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Eric FASSOT (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Murielle BARELAUD (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), M. Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, M. Françoise DUCHÊNE (Villeny).

Absent : M. Alexandre AVRIL (CCSR)

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Laurence LASSUS

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 50

Nombre de votants : 50

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : mercredi 28 juillet 2021 accompagnée de l'ordre de jour, et le 10 septembre avec les pièces complémentaires (document unique).

Assistaient également au Comité syndical : M. KANENGIESER, M. VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le présent projet de décision modificative n°1 pour 2021 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget général comporte principalement des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif, l'inscription de crédits pour des opérations d'ordre, ainsi que l'inscription de crédits complémentaires en dépenses et en recettes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

Vu l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable de la M14,

Vu la délibération du comité syndical N°2021-07 du 8 mars 2021 relative au vote du budget primitif du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne pour l'exercice 2021,

Vu le budget primitif du Pays de Grande Sologne 2021,

RAPPORT POUR INFORMATION :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

A la demande de la trésorerie, le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à un changement d'imputation de lignes budgétaires pour le paiement des vacances de M. Alain Delarbre (3031,35 € à imputer en chapitre 12 compte 64131 et non chapitre 11 compte 6228). Il en est de même pour l'imputation de la cotisation du COS (comité des œuvres sociales) à modifier également : inscrire 3681,55 € sur le compte 6478 et non en 6281.

Considérant que le budget primitif du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne 2020 a prévu des crédits sur certains articles du budget général 2021 mais qu'un virement de crédits est nécessaire afin de régulariser les demandes de la trésorerie, il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2021 du budget primitif telle que détaillée comme suit :

- Transfert de crédits du compte 6228 (chapitre 11) « Rémunération d'intermédiaire -Honoraires-Divers » vers le compte 64131 (chapitre 12) « Personnel non titulaire – Rémunération » pour un montant de 3031,35 €.
- Transfert des crédits du compte 6281 (chapitre 11) « Concours divers (cotisations....) » vers le compte 6478 « Autres charges sociales » pour un montant de 3681,55 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Crédits à ouvrir en dépenses en fonctionnement du chapitre 12						
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant	
Dépenses	Fonct	12	64131	Personnel non titulaire - Rémunération	-	3031,35 €
Total						3031,35 €
Virement de crédits en dépenses en fonctionnement vers le chapitre 11 article 6228						
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant	
Dépenses	Fonct	11	6228	Rémunération d'intermédiaires - Honoraires - Divers	-	3031,35 €
Total					-	3031,35 €

Crédits à ouvrir en dépenses en fonctionnement du chapitre 11					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonct	11	6478	Autres charges sociales	3681,55 €
Total					3681,55 €
Virement de crédits en dépenses en fonctionnement vers le chapitre 11 article					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonct	11	6281	Concours divers (cotisations...)	- 3681,55 €
Total					- 3681,55 €

Il est précisé que ces modifications n'ont pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer.

Les membres du comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la décision modificative n°1 du budget du syndicat mixte pour l'exercice 2021.

FAIT ET DELIBERE A LAMOTTE-BEUVRON LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,



Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-21

OBJET : ADHESION CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LOIR-ET-CHER

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt-sept septembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, esplanade des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, M. Guillaume PELTIER (Conseillers départementaux), M. Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, M. Agnès THIBAUT (CCSE), M. Claire SIMONNET, M. Valérie REGIBIER (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, M. Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, M. Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Pierrette DUPRÉ, M. Isabelle GASSELIN (La Ferté Imbault), M. Alain MAUPEU, M. Martine DESJARDIN (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, M. Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), M. Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Bernadette COURRIOUX, M. Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), M. Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, M. Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, M. Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Virginie VERNERET (Conseil départemental), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Eric FASSOT (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Murielle BARELAUD (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), M. Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, M. Françoise DUCHÊNE (Villeny).

Absent : M. Alexandre AVRIL (CCSR)

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Laurence LASSUS

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 50

Nombre de votants : 50

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : mercredi 28 juillet 2021 accompagnée de l'ordre de jour, et le 10 septembre avec les pièces complémentaires (document unique).

Assistaient également au Comité syndical : M. KANENGIESER, M. VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le code des assurances,

Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Président rappelle :

- L'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986

Monsieur le Président expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à l'établissement public les résultats de la consultation organisée courant du premier semestre 2021,

Le Comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide :

- **Article 1^{er}** : d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher aux conditions suivantes :

Assureur : GROUPAMA Paris Val de Loire

Courtier : SIACI SAINT HONORE

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Catégories de personnel assuré, taux de cotisation retenus et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Risques garantis : Tous risques (Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire)

Conditions : **Taux : 5,60 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire**

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public :

Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire + Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : **Taux : 1,35 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire**

Assiette de cotisation pour chaque catégorie d'agents :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais (préciser le type de primes assurées),
- Les charges patronales.

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération dite « frais de gestion » du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le pourcentage sera fixé courant septembre 2021.

(Pour information, le taux actuellement facturé appliqué à la masse salariale assurée est de 0,34 % pour les agents CNRACL et de 0,06 % pour les agents IRCANTEC).

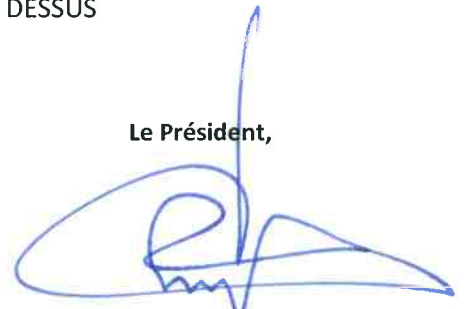
- **Article 2** : d'autoriser le Président à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

FAIT ET DELIBERE A LAMOTTE-BEUVRON LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,



Pascal BIOLAC

DELIBERATION 2021-22

OBJET : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE PORTANT EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt-sept septembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, esplanade des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, M. Guillaume PELTIER (Conseillers départementaux), , Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), Mme Claire SIMONNET, Mme Valérie REGIBIER (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ, Mme Isabelle GASSELIN (La Ferté Imbault), M. Alain MAUPEU, Mme Martine DESJARDIN (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), , M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET (Conseil départemental), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Eric FASSOT (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeney).

Absent : M. Alexandre AVRIL (CCSR)

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Laurence LASSUS

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 50

Nombre de votants : 50

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : mercredi 28 juillet 2021 accompagnée de l'ordre de jour, et le 10 septembre avec les pièces complémentaires (document unique).

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis du CHSCT du Centre de gestion de la fonction publique de Loir-et-Cher en date du 22 avril 2021,

Le Président propose à l'assemblée délibérante de valider le document unique du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants.

Le Président :

- **certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- **informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT ET DELIBERE A LAMOTTE-BEUVRON LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,



Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-23

OBJET : CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE – NEGOCIATION ET SIGNATURE

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le jeudi seize décembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Selles-Saint-Denis, route de Mennetou, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, en présence de Madame Mireille HIGINNEN-BIER, sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ Mme Isabelle ASSELIN (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, M. François BELLAN (Lamotte-Beuvron), M. Jean-Pierre AMOUREUX, Mme Aline MOLLER GRASSER (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, Chantal COUTAUD (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. François BARDON (Souvigny-en Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicola DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillères départementaux), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY (Marcilly-en-Gault), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Murielle BARELAUD (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY (Selles-Saint-Denis) M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne), Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Christian MAUCHIEN

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 46

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : vendredi 29 octobre 2021, ordre du jour le mercredi 08 décembre 2021.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Le Président indique à l'ensemble des élus que **les signataires du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) sont : le Président du Conseil régional, le Président du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, les 3 Présidents des communautés de communes de la Sologne des Rivières, Sologne des Etangs et Cœur de Sologne, ainsi que le Maire de Lamotte-Beuvron, seul pôle de centralité reconnu par la Région.**

Il rappelle aux délégués que le projet de cadre d'intervention a été adressé à l'ensemble des membres du comité syndical le 8 décembre dernier, par courriel.

Puis, il soumet au vote des délégués l'adoption de ce projet de cadre d'intervention CRST travaillé par le Bureau afin de permettre un dépôt du document dans les meilleurs délais auprès des services du Conseil régional.

Il propose ensuite aux délégués d'autoriser le Président du syndicat mixte à négocier le CRST pour l'ensemble du comité syndical aux côtés du représentant de la commune « pôle de centralité » et des 3 Présidents des communautés de communes ; tous signataires du futur CRST.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

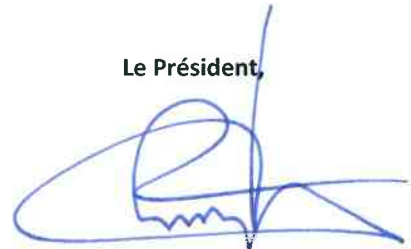
- **APPROUVE** le projet de cadre d'intervention du Contrat Régional de Solidarité Territoriale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du syndicat mixte à négocier le CRST pour l'ensemble du comité syndical aux côtés du représentant de la commune « pôle de centralité » et des 3 Présidents des communautés de communes ; tous signataires du futur CRST.

FAIT ET DELIBERE A LAMOTTE-BEUVRON LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,



Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-24

OBJET : FINANCES - AUTORISATION DE VACATIONS POUR LE PROJET D'URBANISME DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE ET OUVERTURE DES CREDITS CORRESPONDANTS AU BUDGET 2022

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le jeudi seize décembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Selles-Saint-Denis, route de Mennetou, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, en présence de Madame Mireille HIGINNEN-BIER, sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ, Mme Isabelle ASSELIN (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, M. François BELLAN (Lamotte-Beuvron), M. Jean-Pierre AMOUREUX, Mme Aline MOLLER GRASSER (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, Chantal COUTAUD (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. François BARDON (Souvigny-en Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicola DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillères départementaux), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY (Marcilly-en-Gault), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Murielle BARELAUD (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY (Selles-Saint-Denis), M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne), Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Christian MAUCHIEN

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 46

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : vendredi 29 octobre 2021, ordre du jour le mercredi 08 décembre 2021.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Vu la délibération n°2021-02 du comité syndical autorisant la création de vacations afin de mener à bien le projet d'urbanisme du syndicat mixte du Pays de grande Sologne,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale introduit dans le décret du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public une définition des vacataires, pour les exclure du champ d'application du décret du 15 février 1988, Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Christian MAUCHIEN, représentant la commune de Vouzon, est nommé pour remplir cette fonction.

Pour mener à bien et dans les meilleurs délais la bonne exécution du SCoT, les élus du syndicat mixte ont autorisé la création de vacations en 2021. Un intervenant a été recruté en 2021, exclu du régime des contractuels de droit public au sens de l'article 1^{er} du décret du 15 février 1988, car missionné pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés :

- **Spécificité fonctionnelle de la mission** : le poste vise à exécuter un acte déterminé, à savoir la conduite des réunions et les suivis nécessaires à l'adoption par le syndicat mixte de son SCoT
- **Discontinuité** : l'emploi ne correspond pas à un besoin permanent du syndicat mixte et l'exercice des missions est imprévisible et discontinu : il se réalisera au gré des besoins et des réunions de travail.
- **Rétribution** : conséquence du caractère discontinu, la rémunération de la personne recrutée sera attachée à l'acte. Elle sera établie au vu d'un relevé contradictoire de feuilles de missions.

En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de la COVID-19, l'arrêt du SCoT de Grande Sologne a été retardé.

Le Président du syndicat mixte propose au comité syndical de délibérer aux fins de renouveler l'autorisation de poursuivre le recours à un intervenant vacataire sur ces missions en 2022, et prévoir l'ouverture des crédits correspondants au budget 2022.

L'intervenant sera rémunéré sur une base correspondant à 30 € brut de l'heure. Le besoin est estimé à 3 heures maximum par semaine. La rémunération afférente sera versée chaque mois, en fonction des heures effectivement réalisées inscrites et validées aux fiches de mission. L'estimation annuelle de crédits est de 4 500 €.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Comité syndical :

- **VALIDE** la proposition présentée, autorise le syndicat mixte à rémunérer un vacataire dans les conditions énumérées,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget dans la limite de 4 500 € par an, autorise le Président à signer tout document, convention ou actes relatifs à cette décision.

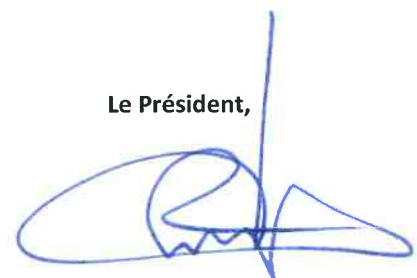
Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Selles-Saint-Denis, le 16 décembre 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,



Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2021-25

OBJET : FINANCES – BUDGET 2022 - OUVERTURE DES CREDITS ET PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le jeudi seize décembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Selles-Saint-Denis, route de Mennetou, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, en présence de Madame Mireille HIGINNEN-BIER, sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ, Mme Isabelle ASSELIN (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, M. François BELLAN (Lamotte-Beuvron), M. Jean-Pierre AMOUREUX, Mme Aline MOLLER GRASSER (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, Chantal COUTAUD (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. François BARDON (Souvigny-en Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicola DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillères départementaux), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY (Marcilly-en-Gault), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Murielle BARELAUD (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY (Selles-Saint-Denis), M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne), Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Christian MAUCHIEN

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 46

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : vendredi 29 octobre 2021, ordre du jour le mercredi 08 décembre 2021.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Le Président explique aux élus que cette disposition est soumise au vote des élus en prévision d'une probable facture du cabinet E.A.U pour l'élaboration du SCoT avant le vote du budget primitif 2022.

Il propose au comité syndical de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement liées à l'élaboration du SCoT Grande Sologne.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Comité syndical :

- **VALIDE** la proposition présentée par le Président du syndicat mixte,
- **AUTORISE** Monsieur le président à réaliser l'ouverture des crédits nécessaires des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Selles-Saint-Denis, le 16 décembre 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,

A blue ink signature of Pascal Bioulac, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Pascal BIOULAC



2021/26

DELIBERATION 2021-26

OBJET : FINANCES – BUDGET 2022 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le jeudi seize décembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Selles-Saint-Denis, route de Mennetou, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, en présence de Madame Mireille HIGINNEN-BIER, sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ Mme Isabelle ASSELIN (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, M. François BELLAN (Lamotte-Beuvron), M. Jean-Pierre AMOUREUX, Mme Aline MOLLER GRASSER (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, Chantal COUTAUD (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. François BARDON (Souvigny-en Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theilay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicola DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillères départementaux), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY (Marcilly-en-Gault), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Murielle BARELAUD (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY (Selles-Saint-Denis) M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne), Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Christian MAUCHIEN

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 46

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : vendredi 29 octobre 2021, ordre du jour le mercredi 08 décembre 2021.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Le Président explique aux élus que cette disposition est soumise au vote des élus en prévision d'une probable facture du cabinet E.A.U pour l'élaboration du SCoT avant le vote du budget primitif 2022.

Il propose au comité syndical de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement liées à l'élaboration du SCoT Grande Sologne.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Comité syndical :

- **VALIDE** la proposition présentée par le Président du syndicat mixte,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser l'ouverture des crédits nécessaires des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

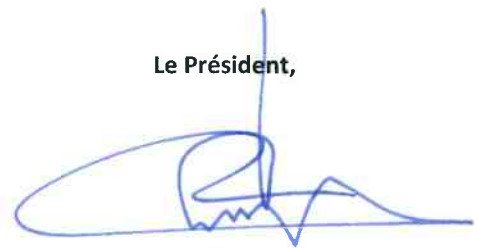
Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Selles-Saint-Denis, le 16 décembre 2021, en 2 exemplaires.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,



Pascal BIOULAC